



Bien-être des animaux sauvages : L'Europe a-t-elle le droit de légiférer ?

Strasbourg, le 19 octobre 2010

Des Membres du Parlement européen se sont rencontrés lors d'une session de l'Intergroupe de Chasse durable pour exprimer leurs inquiétudes au sujet du manque de clarté de la future Stratégie de l'UE sur le Bien-être animal. Suite à des indications (comme la récente Enquête réalisée par la Commission européenne, de même que ses réponses à des Questions Ecrites de Députés) que cette Stratégie européenne couvrirait ainsi le bien-être d'animaux sauvages et des chiens de chasse, Véronique MATHIEU, Présidente de l'Intergroupe, a invité des experts vétérinaires et un représentant de la Commission européenne pour aborder ce sujet.

Le représentant de la Commission, Dr Andrea GAVINELLI a confirmé explicitement que l'Article 13 du *Traité sur le Fonctionnement de l'UE* ne conférait aucune compétence générale à l'UE pour légiférer dans le domaine du bien-être animal, et de manière plus importante, aucune compétence pour les animaux sauvages.

Le Dr WINKELMAYER, venu d'Autriche, a présenté un aperçu de l'évolution des aspects philosophiques, éthiques et biologiques du bien-être animal. Concluant qu'il n'existait pas d'argument philosophique ou métaphysique contre l'usage d'animaux par l'homme, il a démontré que les critères traditionnels pour évaluer et mesurer le bien-être animal (comme les « Cinq Libertés des Animaux d'élevage ») ne pouvaient pas simplement être appliqués aux animaux sauvages. Il a souligné que les chasseurs, peu importe leur contexte socioculturel, prenaient le bien-être animal bien en compte et s'efforçaient d'éliminer toute souffrance évitable.

Charlotte DUNOYER, vétérinaire de la Fédération Nationale des Chasseurs français (FNC) a illustré avec des exemples pratiques à quel point les chasseurs sont préoccupés par le bien-être de leurs « animaux auxiliaires » (chiens, faucons, furets, canards appelants vivants) et aussi celui des animaux sauvages, notamment en améliorant constamment la formation des chasseurs, en testant leurs capacités et pour la recherche de gibier blessé. Le bien-être animal est depuis longtemps un souci central pour les chasseurs en vertu de leurs traditions, pratiques et règles nationales.

Le Secrétaire-Général de la FACE, Yves LECOQ, a exhorté l'UE à ne pas légiférer dans le domaine du bien-être animal *au-delà* de ce qui est déjà en place dans les Traités de l'UE. Les chasseurs, bien entendu, partagent, soutiennent et promeuvent l'objectif de l'UE d'assurer les plus hautes normes de bien-être animal. La FACE, qui représente 7 millions de chasseurs européens qui sont régulièrement sur le terrain et en contact permanent avec leurs animaux auxiliaires ainsi qu'avec la faune sauvage, est convaincue que les lois, règles et pratiques nationales existantes sont parfaitement adaptées aux réalités et aux besoins réels du bien-être des animaux. Si l'UE devrait légiférer, même avec l'argument de la nécessité d'harmonisation (allant même jusqu'à déterminer la longueur de la queue des chiens de chasse), elle ne pourra d'aucune façon améliorer ce qui est déjà en place au niveau des Etats Membres et le résultat serait probablement une perte significative du soutien pour l'UE, non seulement de la part des chasseurs, mais aussi de millions de ruraux.

Plusieurs Députés ont exprimé leur accord sur ce point et ont confronté la Commission au fait que la réglementation de l'UE, bien qu'étant pavé de bonnes intentions, ne constitue pas nécessairement une valeur ajoutée, notamment en vue de la prise en compte des besoins réels de la conservation de la biodiversité.

Les Députés ont aussi attiré l'attention sur la confusion faite entre une idéologie « droits animaliers » et les intérêts justifiés du bien-être des animaux – la première cherchant à abolir toute interaction entre l'homme et l'animal, ce qui aurait des effets négatifs pour la structure des sociétés rurales, en particulier à cause des implications écologiques et socio-économiques. Cette distinction importante souligne la quintessence du bien-être animal comme un thème complexe et souvent mal compris, et les Députés se sont engagés à rester vigilants à cette problématique afin de garantir un niveau maximal de bien-être animal dans l'UE.

###FIN###

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Yves LECOCQ

Secretary-General/Senior Policy Advisor

ylecocq@face.eu

or

Timothy LAWRENCE

Press Officer

press@face.eu

Notes pour éditeurs



La FACE (Fédération des Associations de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage de l'UE) est une organisation internationale, non gouvernementale, sans but lucratif (ONG) qui représente les intérêts de plus de 7.000.000 de chasseurs européens. La FACE a été fondée en 1977 à Bruxelles (Belgique) où son siège réside encore aujourd'hui. Elle représente ses Membres Effectifs qui sont des associations nationales de chasseurs de 36 pays de l'Union européenne et d'autres pays du Conseil de l'Europe, ainsi que ses 4 Membres Adhérents.